MRC DE ROUSSILLON

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON.

Mercredi, le 27 mai 2020 à 10 h 45.

MRC de Roussillon
À huis clos par visioconférence. Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence et un enregistrement audiovidéo sera diffusé sur le site Internet de la MRC.

Présents, les conseillers de comté :

BATES, Jocelyne - Mairesse de Sainte-Catherine
BEAULAC, Johanne - Mairesse de Saint-Philippe
BOYER, Jean-Claude - Maire de Saint-Constant
DYOTTE, Normand - Maire de Candiac
LETHAM, Walter - Maire de Léry
MICHAUD, Lise - Mairesse de Mercier
OUELLETTE, Christian - Maire de Delson et préfet
PAYANT, Sylvain - Maire de Saint-Isidore
POISSANT, Lise - Mairesse de Saint-Mathieu
ROUTHIER, Pierre-Paul - Maire de Châteauguay et préfet suppléant
SERRES, Donat - Maire de La Prairie

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de monsieur Christian Ouellette, Maire de Delson et préfet.

Le Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Marcoux et la Directrice services administratifs et financiers / Secrétaire-trésorière adjointe, madame Colette Tessier, sont aussi présents.

2020-05-120

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par, monsieur Christian Ouellette

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

DE procéder à l'ouverture de la séance régulière du Conseil.

Adopté.

2020-05-121

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, monsieur Sylvain Payant

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

De reporter un (1) sujet à l'ordre du jour proposé, soit:

12.2. Adoption - Rapport schéma courverture de risques incendie année 2019

D'ajouter quatre (4) sujets à l'ordre du jour proposé, soit :

4.7. Dépôt du rapport financier trimestriel au 31 mars 2020
8.3. Entente de partenariat territorial Montérégie – CALQ-MAMH-MRC
8.4. MAR : Demande de décret - Financement pour la création d'une exposition itinérante sur l'archéologie judiciaire
8.5. MAR : Financement de Patrimoine canadien pour la location d'une exposition itinérante

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié et reproduit ci-dessous, en laissant le sujet varia ouvert:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CORRESPONDANCE
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
4.1. Adoption du procès-verbal
4.2. Approbation des comptes à payer
4.3. Octroi d'un contrat pour l'étude d'opportunité pour le service d'évaluation foncière
4.4. Comité de planification stratégique
4.5. Dépôt des transferts budgétaires
4.6. Dépôt liste des personnes embauchées
4.7. Dépôt du rapport financier trimestriel au 31 mars 2020
5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
5.1. Demande d'exclusion Ville de Châteauguay – Amendement à la demande - Appui
6. AVIS DE CONFORMITÉ
6.1. Candiac - Règlement de zonage 5000-043
6.2. Candiac - Règlement de zonage 5000-041
7. COURS D'EAU
7.1. Ruisseau Rouge – Entente de délégation des travaux d'entretien à la MRC des Jardins-de-Napierville.
7.2. Cours d'eau St-Pierre – Entente de délégation des travaux d'entretien à la MRC des Jardins-de-Napierville.
8. CULTURE ET PATRIMOINE
8.1. MAR : Octroi de contrat pour la création d'un module immersif
8.2. Plan de relance : volet culture et tourisme
8.3. Entente de partenariat territorial Montérégie – CALQ-MAMH-MRC
8.4. MAR : Demande de décret - Financement pour la création d'une exposition itinérante sur l'archéologie judiciaire
8.5. MAR : Financement de Patrimoine canadien pour la location d'une exposition itinérante
9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
9.1. Programme Aide d'urgence aux PME - Entérinement des financements recommandés
9.2. Fonds Régions et Ruralité 2020-2025 – Politiques et priorités d'intervention
9.3. Résolument Roussillon – Programme de subventions aux commerces et services
10. MATIÈRES RÉSIDUELLES
10.1. Projet dans le cadre de l'Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique
11. RURALITÉ
12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12.1. Offre de service - sécurité incendie
12.2. Adoption - Rapport schéma couverture de risques incendie année 2019 (reporté)
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

3. CORRESPONDANCE

Le directeur général procède aux dépôts de correspondances reçues au cours de la dernière période.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Point reporté au prochain Conseil.

2020-05-122

4.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par, monsieur Jean-Claude Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la liste des comptes à payer de la MRC de Roussillon pour la période du 1 mai au 21 mai 2020 totalisant $1 783 426.69 soit approuvée.

Je soussignée, Colette Tessier, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de $1 783 426.69*, le tout en fonction du budget adopté.*

_____
Colette Tessier

2020-05-123

4.3. OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LE SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU que la MRC de Roussillon a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes pour une étude d'opportunité pour la création d'un service d'évaluation foncière;

ATTENDU la résolution 2020-02-04 adoptée le 26 février 2020 approuvant les critères d'évaluation des offres de service pour l'attribution de ce contrat;

ATTENDU que, suite à l'envoi de l'appel d'offres sur invitation, deux (2) soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite du dépôt des offres;

ATTENDU qu'en raison de l'arrêté ministériel numéro 2020-014, depuis le 2 avril, la MRC de Roussillon a effectué l'ouverture des soumissions sans la présence du public ni de ceux qui ont soumissionné;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est déroulée devant au moins deux témoins n'ayant aucun intérêt en lien avec le contrat visé et que l'enregistrement audiovisuel de l'ouverture des soumissions et, a été publié sur SEAO;

ATTENDU l'analyse de ces soumissions par le comité de sélection et sa recommandation au Conseil de la MRC d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu la note de passage , soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est proposé par, madame Johanne Beaulac

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon octroie le contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant de $ 45 415.13$ TTI;

ET QUE le Conseil autorise la direction à procéder au paiement du mandat selon l'avancement des travaux, et ce, à même le poste comptable 02-620-17-996; priorité FDT 2019-2020.

Adopté.

2020-05-124

4.4. COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

ATTENDU que les maires de la MRC de Roussillon ont amorcé une importante démarche de planification stratégique en 2019;

ATTENDU que la MRC de Roussillon a confié un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour élaborer la planification stratégique 2020-2025 afin de mettre en place des conditions favorables au développement de son territoire, et ce, en fonction des besoins du milieu, de ses principaux enjeux et des ressources disponibles;

ATTENDU que les règles de fonctionnement de régie interne des comités édictées par le règlement numéro 206 s'appliquent;

ATTENDU que le préfet est président d'office de ce comité;

Il est proposé par, madame Jocelyne Bates

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'entériner la formation et la tenue du comité de direction de la planification stratégique de la MRC de Roussillon depuis le 1er janvier 2020 composé de:

- Monsieur Christian Ouellette, préfet et maire de Delson
- Monsieur Pierre-Paul Routhier, préfet suppléant et maire de Châteauguay
- Madame Johanne Beaulac, mairesse de Saint-Philippe
- Monsieur Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant.

D'entériner le comité de travail de planification stratégique composé de l'ensemble des maires de la MRC de Roussillon depuis janvier 2020;

ET QUE le préfet soit désigné président d'assemblée.

Adopté.

4.5. DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

La liste de tous les transferts jusqu'au 19 mai 2020 est déposée au Conseil de la MRC.

4.6. DÉPÔT LISTE DES PERSONNES EMBAUCHÉES

Conformément aux articles 23.4 et 23.5 du chapitre II du règlement numéro 200 décrétant les règles de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, vous trouverez ci-bas la liste des personnes embauchées par le directeur général de la MRC de Roussillon.

Voici le dépôt de la liste de la personne embauchée :

NOM	TITRE	SERVICE VISÉ	DURÉE DE L'EMPLOI

Antoine Simonato	Étudiant été	Musée (Subv. JCT)	Période estivale
Camille Harvey	Étudiante été	Musée (Subv. JCT)	Période estivale
Cristina Morari	Enviro-conseiller	SGMR	Du 1er juin au 14 août 2020
Gergana Baynova	Enviro-conseiller	SGMR	Du 1er juin au 14 août 2020

4.7. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2020

Le rapport financier trimestriel présente :

- le budget amendé 2020
- les amendements, soient les transferts et appropriations approuvés
- le budget amendé 2019
- les résultats à jour, à la date de fin du rapport au 31 mars 2020
- l'écart budgétaire, soit le budget résiduel
- le pourcentage d'avancement.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2020-05-125

5.1. DEMANDE D'EXCLUSION VILLE DE CHÂTEAUGUAY – AMENDEMENT À LA DEMANDE - APPUI

ATTENDU QUE la Ville de Châteauguay a demandé l'exclusion de la zone agricole des lots 4 709 133 et 4 711 359 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande d'exclusion a été appuyée par la MRC de Roussillon à travers sa résolution numéro 2019-12-272 adoptée le 30 octobre 2019;

ATTENDU QU'il est porté à la connaissance de la MRC que certaines parties des lots 4 711 133 et 4 711 136 du cadastre du Québec, qui faisaient partie de la décision d'inclusion numéro 059488 et appartenant maintenant à la Ville de Châteauguay, sont également concernées par ladite demande d'exclusion;

ATTENDU QUE la ville de Châteauguay amende la demande pour y inclure les parties des lots 4711133 et 4711136 touchées;

ATTENDU QUE cet ajout n'a aucune incidence sur la position de la MRC inscrite à sa résolution numéro 2019-10-272;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, madame Lise Poissant

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil des maires de la MRC de Roussillon appuie l'amendement de la demande d'exclusion déposée à la CPTAQ par la ville de Châteauguay afin d'y inclure certaines parties des lots 4 711 133 et 4 711 136 du cadastre du Québec, qui faisaient partie de la décision d'inclusion numéro 059488 et appartenant maintenant à la Ville de Châteauguay;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par la ville de Châteauguay lors du dépôt de leur amendement à la demande d'exclusion.

Adopté.

6. AVIS DE CONFORMITÉ

2020-05-126 **6.1. CANDIAC - RÈGLEMENT DE ZONAGE 5000-043**

ATTENDU que la ville de Candiac a adopté le Règlement de zonage numéro 5000-043 le 11 mai 2020;

ATTENDU que la ville de Candiac a soumis à la MRC de Roussillon son Règlement de zonage numéro 5000-043 le 13 mai 2020 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par, monsieur Donat Serres

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à émettre un certificat de conformité à l'égard du Règlement de zonage numéro 5000-043 pour la ville de Candiac.

Adopté.

2020-05-127 **6.2. CANDIAC - RÈGLEMENT DE ZONAGE 5000-041**

ATTENDU que la Ville de Candiac a adopté le Règlement de zonage numéro 5000-041 le 11 mai 2020;

ATTENDU que la Ville de Candiac a soumis à la MRC de Roussillon son Règlement de zonage numéro 5000-041 le 13 mai 2020 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, monsieur Pierre-Paul Routhier

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à émettre un certificat de conformité à l'égard du Règlement de zonage numéro 5000-041 pour la Ville de Candiac.

Adopté.

7. COURS D'EAU

2020-05-128 **7.1. RUISSEAU ROUGE – ENTENTE DE DÉLÉGATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE.**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, une MRC peut s'entendre avec une ou plusieurs MRC voisines relativement à la gestion de travaux dans certains cours d'eau de juridiction commune;

ATTENDU que des travaux sont prévus sur le ruisseau Rouge, situé sur le territoire de Saint-Michel (MRC des Jardins-de-Napierville) et Saint-Mathieu (MRC de Roussillon);

ATTENDU que le ruisseau Rouge est sous la juridiction commune des MRC de Roussillon et des Jardins-de-Napierville;

ATTENDU la proposition d'entente avec la MRC des Jardins-de-Napierville afin que la gestion des travaux d'entretien précités puisse lui être confiée;

Il est proposé par, monsieur Normand Dyotte

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer au nom de la MRC de Roussillon, une entente avec la MRC des Jardins-de-Napierville, confiant à cette dernière la gestion des travaux d'entretien sur le ruisseau Rouge, situé sur le territoire de Saint-Michel dans la MRC des Jardins-de-Napierville et Saint-Mathieu dans la MRC de Roussillon.

Adopté.

2020-05-129

7.2. COURS D'EAU ST-PIERRE – ENTENTE DE DÉLÉGATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, une MRC peut s'entendre avec une ou plusieurs MRC voisines relativement à la gestion de travaux dans certains cours d'eau de juridiction commune;

ATTENDU que des travaux sont prévus sur le cours Saint-Pierre, situé sur le territoire de Saint-Rémi (MRC des Jardins-de-Napierville);

ATTENDU que le cours d'eau Saint-Pierre est sous la juridiction commune des MRC de Roussillon et des Jardins-de-Napierville;

ATTENDU la proposition d'entente avec la MRC des Jardins-de-Napierville afin que la gestion des travaux d'entretien précités puisse lui être confiée;

Il est proposé par, monsieur Walther Letham

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer au nom de la MRC de Roussillon, une entente avec la MRC des Jardins-de-Napierville, confiant à cette dernière la gestion des travaux d'entretien sur le cours d'eau Saint-Pierre, situé sur le territoire de Saint-Rémi dans la MRC des Jardins-de-Napierville.

Adopté.

8. CULTURE ET PATRIMOINE

2020-05-130

8.1. MAR : OCTROI DE CONTRAT POUR LA CRÉATION D'UN MODULE IMMERSIF

ATTENDU la bonification de l'entente de développement culturel 2018-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications permettant le financement d'un module d'expérience immersive en archéologie subaquatique;

ATTENDU l'appel de propositions sur invitation réalisé du 1er au 25 mai 2020 auprès de sept firmes spécialisées en muséologie et multimédias;

ATTENDU qu'une enveloppe de 80 000 $ taxes incluses est attribuée pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU que la MRC a reçu quatre propositions de projets dans le cadre de cet appel de propositions;

Il est proposé par, madame Lise Michaud

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon autorise l'octroi du contrat à la firme TKNL - Créateurs d'expériences pour un montant forfaitaire de 80 000 $ taxes incluses pour la réalisation du module d'expérience immersive en archéologie subaquatique tel que prévu dans l'entente de développement culturel entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications;

ET QUE le Conseil autorise la coordonnatrice au développement culturel et patrimonial à signer le contrat avec ladite firme.

Adopté.

2020-05-131

8.2. PLAN DE RELANCE : VOLET CULTURE ET TOURISME

ATTENDU la mise en place d'un plan régional de relance pour le secteur commercial qui permettra aux entreprises et aux organisations de relancer leurs activités et de soutenir leur présence sur le Web et auprès des consommateurs;

ATTENDU la volonté régionale d'intégrer le secteur culturel et touristique au plan de relance commercial en tenant compte des enjeux spécifiques de ce secteur;

ATTENDU qu'une enveloppe de 175 000 $ est attribuée pour la relance du secteur culturel et touristique selon les modalités du Fonds culturel régional;

Il est proposé par, monsieur Sylvain Payant

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon autorise le plan de relance du secteur culturel et touristique pour un montant de 175 000 $ selon les priorités d'intervention du Fonds région et ruralité (FRR).

Adopté.

2020-05-132

8.3. ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL MONTÉRÉGIE – CALQ-MAMH-MRC

ATTENDU l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie intervenue entre le CALQ, le MAMH et les MRC de la Montérégie;

ATTENDU la mise en place du Comité des partenaires qui sera responsable de l'application de l'entente et de son suivi financier et administratif;

ATTENDU que ledit comité sera composé d'un représentant de chacune des parties signataires de l'entente;

Il est proposé par, monsieur Jean-Claude Boyer

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon procède à la nomination du directeur général comme représentant de la MRC de Roussillon au Comité des partenaires pour la gestion de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie.

Adopté.

2020-05-133

8.4. MAR : DEMANDE DE DÉCRET - FINANCEMENT POUR LA CRÉATION D'UNE EXPOSITION ITINÉRANTE SUR L'ARCHÉOLOGIE JUDICIAIRE

ATTENDU que la MRC de Roussillon a soumis une demande de subvention relativement à un financement de 123 204 $ du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme d'aide aux musées - volet Accès au patrimoine pour le projet : L'archéologie judiciaire;

ATTENDU que la MRC de Roussillon souhaite conclure une entente d'aide financière de 123 204 $ avec le ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

Il est appuyé par, madame Johanne Beaulac

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

QUE le Conseil confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financières ou la fourniture de services municipaux;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;

QUE soit autorisée la conclusion de cette entente avec Patrimoine canadien et que Julie Poulin, coordonnatrice au développement culturel et patrimonial soit autorisée à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

Adopté.

2020-05-134

8.5. MAR : FINANCEMENT DE PATRIMOINE CANADIEN POUR LA LOCATION D'UNE EXPOSITION ITINÉRANTE

ATTENDU que le Musée d'archéologie de Roussillon accueille une exposition itinérante du Musée acadien du Québec de juin 2020 à juillet 2021.

ATTENDU qu'une demande de subvention a été transmise à Patrimoine canadien dans le cadre du programme d'aide aux musées (PAM) volet fonds des expositions itinérantes;

ATTENDU qu'une aide financière de 15 000 $ a été accordée à la MRC par le ministère du Patrimoine canadien pour l'accueil de l'exposition *À l'abordage, corsaires et pirates en Gaspésie*;

Il est proposé par, madame Jocelyne Bates

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon mandate la coordonnatrice au développement culturel et patrimonial à signer l'accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien.

Adopté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-05-135

9.1. PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PME - ENTÉRINEMENT DES FINANCEMENTS RECOMMANDÉS

ATTENDU que le 3 avril 2020, le gouvernement du Québec a annoncé une aide supplémentaire de cent cinquante millions de dollars (150 000 000 $) pour les entreprises qui sont affectées financièrement par la situation liée à la pandémie de la COVID 19 et qui ont des problèmes de liquidités;

ATTENDU que le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID 19) soutient, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises afin que celles-ci soient en mesure de maintenir, consolider ou relancer leurs activités;

ATTENDU que toutes les entreprises touchées sont admissibles à un prêt ou une garantie de prêt d'un montant maximal de 50 000 $ afin de pallier le manque de liquidités;

ATTENDU que pour réaliser ce mandat, le gouvernement a consenti un prêt au montant de 1 793 097 $, sans intérêt, à la MRC de Roussillon remboursable en entier en 2030;

ATTENDU que la MRC a déployé le programme auprès de plus de 4 000 entreprises et fermes du territoire, qu'elle a répondu aux demandes d'information et dirigé les entreprises vers les programmes d'aide les plus appropriés pour chacune d'entre elles, qu'elle a reçu et analysé 51 demandes entre le 15 avril et le 22 mai 2020;

ATTENDU que le comité d'investissement commun a évalué les analyses des dossiers recommandés et refusés;

Il est proposé par, madame Lise Poissant

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE la MRC de Roussillon entérine la recommandation du comité d'investissement commun d'octroyer une première vague de 18 prêts dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour un total de 628 000 $ selon le tableau présenté;

ET QUE la promotion de la mesure d'Aide d'urgence aux PME soit poursuivie jusqu'à la date de fin du programme, soit le 30 avril 2021, ou jusqu'à écoulement de l'enveloppe totale de la MRC, soit 1 793 097 $.

Adopté.

2020-05-136

9.2. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2020-2025 – POLITIQUES ET PRIORITÉS D'INTERVENTION

ATTENDU la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité, volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC 2020-2025 entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que cette entente délègue à la MRC la gestion d'une somme de 1 351 226 $ pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021;

ATTENDU que cette entente prévoit que la MRC doit établir, adopter et publiciser :

1. Ses priorités annuelles d'intervention en matière de développement local et régional pour l'année 2020;
2. Une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
3. Une politique de soutien aux entreprises.

ATTENDU que la MRC entend financer ses Priorités d'intervention à même l'enveloppe du Fonds Régions et Ruralité volet 2 ;

Il est proposé par, monsieur Donat Serres

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE soient adoptés les documents Priorités annuelles d'intervention 2020 totalisant 1 351 000 $, la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et la Politique de soutien aux entreprises comme proposé;

QUE les documents "Priorités annuelles d'intervention 2020" la "Politique de soutien aux projets structurants" et la "Politique de soutien aux entreprises" soient transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ET QUE ces documents soient diffusés publiquement, sur le site Web de la MRC, en conformité avec les articles 18, 21 et 23 de l'entente.

Adopté.

2020-05-137

9.3. <u>RÉSOLUMENT ROUSSILLON – PROGRAMME DE SUBVENTIONS AUX COMMERCES ET SERVICES</u>

ATTENDU la mise en place d'un plan de soutien aux entreprises locales du commerce de détail et du service aux particuliers durement touchées par la fermeture de l'économie en lien avec la COVID-19;

ATTENDU que le plan de soutien *Résolument Roussillon, solidaire dans la reprise* vise à mettre en valeur l'offre commerciale de la région, faire découvrir aux consommateurs la diversité et la qualité de l'offre, encourager l'achat local auprès de la population avec des incitatifs appropriés, soutenir le développement des affaires électroniques sur le territoire et promouvoir les produits maraîchers régionaux et favoriser leur découverte auprès du grand public;

ATTENDU que le plan de soutien *Résolument Roussillon, solidaire dans la reprise* prévoit dans son axe d'intervention *ROUSSILLON, partenaires en affaires*, la création d'un fonds de subventions en soutien au développement des affaires électroniques et à la publicité de l'offre commerciale;

ATTENDU que la campagne d'achat local *ROUSSILLON dans mon sac,* devant être déployée de juin à septembre 2020, comportera des concours incitatifs avec 20 prix de 1 000 $ en incitatifs aux achats dans les commerces locaux par les consommateurs-citoyens de la MRC;

Il est proposé par, monsieur Pierre-Paul Routhier

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE la MRC de Roussillon constitue un fonds de subventions d'aide à la commercialisation de 200 000 $.

QUE le document Subventions d'aide à la commercialisation – Modalités d'application soit adopté;

QU'une somme de 20 000 $ soit attribuée à l'octroi de prix aux consommateurs dans le cadre de la campagne d'achat local Roussillon dans mon sac;

QUE le transfert budgétaire de 220 000 $ du poste 02-620-16-996 Fonds Régions et Ruralité vers le poste 02-620-04-141 Salaires développement économique soit autorisé;

ET QUE le transfert budgétaire de 220 000 $ du poste 02-620-04-141 Salaires développement économique aux postes suivants et selon la répartition : 200 000 $ au poste 02-620-18-996 Subventions commercialisation et 20 000 $ au poste 02-620-19-996 Concours Roussillon dans mon sac soit autorisé.

Adopté.

10. MATIÈRES RÉSIDUELLES

2020-05-138

10.1. PROJET DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS VISANT LA PROMOTION DE LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION ET DU REJET DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

ATTENDU que la MRC de Roussillon a élaboré un projet dans le cadre de l'Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation du rejet de plastique à usage unique (ci-après le «PROJET»);

ATTENDU que le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel de propositions susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après l'«APPEL DE PROPOSITIONS»);

ATTENDU que la MRC de Roussillon désire contribuer et investir financièrement dans le PROJET;

Il est proposé par, monsieur Normand Dyotte

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil autorise la MRC de Roussillon à s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de 43 000 $ (quarante-trois mille dollars) puisé à même ses liquidités internes;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de concrétisation du PROJET.

Adopté.

11. RURALITÉ

Aucun sujet n'est apporté.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-05-139

12.1. OFFRE DE SERVICE - SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que la MRC de Roussillon doit transmettre annuellement un rapport d'activités sur les actions prévues au plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU le départ du coordonnateur en sécurité incendie le 8 novembre 2019;

ATTENDU l'offre de service de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour les services de Monsieur Martin Argouin, coordonnateur-préventionniste incendie du schéma de couverture de risque;

ATTENDU que le mandat serait la rédaction du rapport annuel 2019 et divers suivis;

Il est proposé par, monsieur Walter Letham

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE l'offre de service de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'élaboration du rapport annuel 2019 de la MRC de Roussillon et divers suivis soit acceptée.

Adopté.

12.2. ADOPTION - RAPPORT SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE ANNÉE 2019

Ce sujet a été reporté.

13. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est annoncée par le préfet, monsieur Christian Ouellette.

Aucune question n'a été transmise par les citoyens.

2020-05-140

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par, madame Lise Michaud

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

DE lever l'assemblée.

Adopté.

(s) Christian Ouellette

_____
Christian Ouellette,
Maire de Delson et préfet.

(s) Colette Tessier

_____
Colette Tessier, OMA
Directrice services administratifs et financiers / Secrétaire-trésorière adjointe.